FACTURE

sonepar

Document No : 260805877 **Du :** 31/01/26
Client : 95796609
Votre N° TVA intra :
CORNELIS ALAIN
ELEKTRIC AL
9 RUE DU MARQUISAT

46700 PUY L EVEQUE

Bénéficiaire : 95796609
Payeur : 95796609

Sonepar France Distribution
18-20 Quai du Point du Jour

92100 Boulogne-Billancourt
Tel : / Fax : /
SAS au capital de 35 532 573 EUROS
R.C.S. NANTERRE T.V.A. UE FR 46 824 484 653
SIREN 824484653 - APE 4669A

Votre agence : SONEPAR CAHORS
Agence à contacter :
SONEPAR PERIGUEUX EST
2 RUE CLEMENT ADER

24750 BOULAZAC
Tél : 05 54 25 00 59
Fax : 05 53 09 80 16
Site Web : https://www.sonepar.fr
Courriel : perigueux.polecommercial@sonepar.fr

Centre d'encaissement :
Sonepar France Distribution - SFD
Comptabilité Clients
TSA 71115
92546 Montrouge Cedex

Courriel :

CORNELIS ALAIN
ELEKTRIC AL
9 RUE DU MARQUISAT

46700 PUY L EVEQUE

N. Réf / V. Réf : Fournisseur	Réf Fournisseur Désignation	Code Remise	Qté	Prix de base HT	Remise %	P.U Net HT	Montant H.T Code TVA
ni échangeables. Merci de votre compréhension.							

Commandez en ligne et retrouvez vos factures sur https://www.sonepar.fr/							

F.A.		Taux TVA	Montant H.T	T.V.A.		Montant TTC :
4.50	76	20.00	460.71	92.14	EUR	552.85

Date d'échéance de facture : 28/02/26
Mode de réglement : LETTRE DE CHANGE NON ACCEPTEE
Notre identité bancaire : IBAN = FR76 3000 4023 2300 0120 2908 478 BIC/ SWIFT = BNPAFRPPXXX

Conformément à l'article L 441-3 du Code de commerce, le taux des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture est égal à trois fois le taux d'intérêt légal. Conformément aux articles L 441.6 et D 441.5 du code de commerce, l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est de 40 €. De plus, en application de l'article 1226 du Code Civil, en cas de carence du débiteur, les sommes dues, recouvrées par voie contentieuse, seront majorées d'une indemnité de 15% de leur montant, avec un minimum de 150 €.

LES CONDITIONS GENERALES FIGURANT AU VERSO S'APPLIQUENT A TOUTES LES VENTES CONCLUES AVEC NOTRE SOCIETE ET NOTAMMENT LA CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE.